

## LE FIEF DES TOURNELLES A BELLEU

### (Léproserie du Chapitre)

Il est dans la banlieue de Soissons au village de Belleu un petit logis dans une grande propriété, considéré par les auteurs (1) comme léproserie ancienne.

Le texte initial qui le concerne est du chanoine Cabaret, qui vers 1770 exposait dans son manuscrit (t. I p. 533) que de petits établissements de cette nature avaient co-existé en marge des maladreries publiques : « Les grands corps ecclésiastiques en avaient de particulières. « Notre église cathédrale en avait deux pour ses seuls chanoines, l'une « à Bucy et l'autre à Belleux, à la maison dite le Fief de la Tournelle, « on y voit encore aujourd'hui dans le jardin, un long banc de pierre « dure, scellé dans le pignon du corps d'hôtel, qu'une tradition canoniale « dit être celui sur lequel seul devaient se reposer les chanoines ladres, « et que tout autre siège leur était interdit.

« Les chanoines de Saint-Jean-des-Vignes en possédaient aussi « deux autres, une au même village dans laquelle existent encore de « vieux vestiges des bains qui leur étoient destinés et cette habitation « quoique voisine de celle destinée pour la récréation des religieux « sains, en étoit séparée par de grands jardins et d'épaisses murailles, « et l'autre à la maison que l'on nomme la Burie de St Jean au bourg « de Crise.»

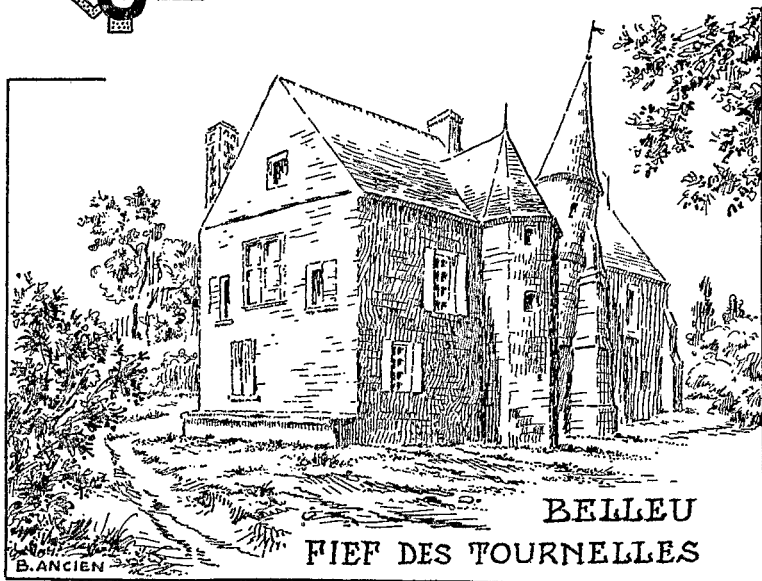
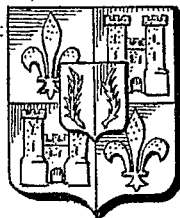
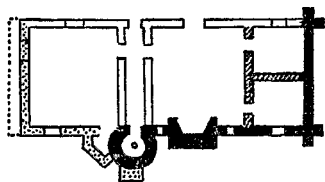
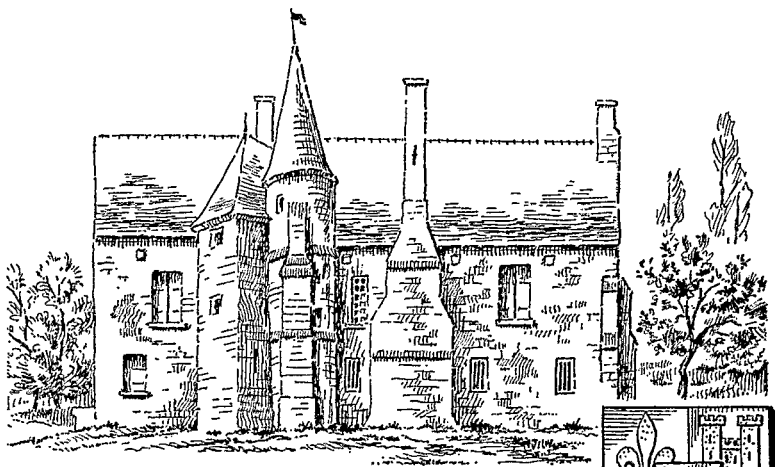
On ne sait si Cabaret, chanoine de la cathédrale eut à sa disposition d'autres sources que la tradition de son corps, mais la tradition qui concerne Saint-Jean et dont il se fait l'écho était fidèle, quelques lignes de la déclaration du temporel de l'abbaye de 1520 le confirme : « Maison près de la Buerie de St Jean où étoient les religieux lépreux de cette maison anciennement. »

Un seul érudit, le docteur Billaudeau (2) a en 1854 ajouté au texte de Cabaret. On lui avait communiqué les titres de la maison de Belleu, il est regrettable qu'il se soit borné à en tirer un bien maigre parti. Le document le plus ancien datait de 1327.

La paroisse de Belleu était de la seigneurie de l'évêché et la propriété qui nous intéresse appartenait déjà au Chapitre. Par cet acte de 1327 le chanoine Nicolas de Sainte-Solenge négociait son affranchissement avec le seigneur évêque Gérard de Courtonne « contre 80 setiers de terre dont 66 en bois et le reste en terre vide » (3).

De ce jour la propriété devint « franc alleu », c'est à dire exempte de mouvance, de taxes et d'obligations féodales. Elle sera connue sous le nom de fief des Tournelles. (4)

« C'est à cette époque là (continue Billaudeau) que le fief fut destiné à faire une léproserie. »



BELLEU  
FIEF DES TOURNELLES

B. ANCIEN

## LE CORPS DE LOGIS

Dans la courte description que donne le docteur, il souligne non seulement le banc de pierre, mais une double clôture du côté du chemin : d'abord une claire-voie renfermant le jardin de la maison, et au delà une cour fermée par un haut mur. A l'opposé la maison elle-même était bordée de deux côtés par une douve (le vivier des actes).

L'enclos s'est très peu modifié depuis 1854, son examen n'exclue pas la destination que lui ont donnée nos deux auteurs.

La propriété se trouvait non loin du grand chemin de Soissons à Château Thierry, mais elle était à l'écart (5) au milieu de pâtures. Le pavillon lui-même est déporté au fond du jardin, où l'on trouve une source abondante.

La maison de plan rectangulaire se décompose en deux parties presque équivalentes, l'une appartient au XIV<sup>ème</sup> siècle elle est le local primitif ; l'autre, qui fut sa prolongation fut ajoutée au XVI<sup>ème</sup> siècle.

La partie primitive semble trop exigüe pour faire figure de manoir, siège de fief ; pourtant l'insigne Chapitre lui a voulu une tourelle à poivrière de pierre, elle contient la vis d'escalier de l'étage.

Le rez-de-chaussée comprend une cuisine-salle commune et deux réduits. La grande cheminée et son four font partie d'un mur latéral, leur contre cœur est très saillant sur le dehors.

Le canal qui longeait la façade Nord préjudicia peut-être aux fondations de la tourelle, elle prit une inclinaison inquiétante et il fut nécessaire de l'épauler par un contrefort.

Le XVI<sup>ème</sup> siècle apporta l'addition, sans style, dont le pignon est tourné vers le soleil levant. Le soubassement de ce pignon déborde dans un bahut de pierre, haut et long de 6 mètres qu'on dit être le seul siège autorisé des lépreux. Au dessus de lui, une grande baie moulurée, à croisée de pierre éclairait l'étage.

A la jonction de ce logis avec la vieille tourelle penchée, l'hygiène fit greffer une autre tour pentagonale destinée aux nécessités des occupants du manoir agrandi.

La façade Nord avec ses éléments variés, ses étroites fenêtres défendues par des barreaux a conservé beaucoup d'attrait archaïque. La façade Sud, côté cour a été remaniée au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Il semble que l'étroitesse du pavillon d'origine pouvait suffire aux malades du Chapitre de Saint-Gervais ; son isolement voulu, la haute muraille aujourd'hui disparue semblent s'accorder avec la tradition qui voit là une léproserie privée.

Aucun document ne précise qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle les ladres purent hanter le banc légendaire et rugueux, ni n'établit le moment où la propriété devint maison de campagne.

## LA MAISON CANONIALE

Le fief des Tournelles fut ensuite concédé par le Chapitre en partie de prébende à vie à l'un de ses membres.

Le chanoine Jean d'Orléans y est qualifié seigneur des Tournelles en 1636, sa compagnie en effet avait prérogative de justice haute, moyenne et basse sur le fief. D'Orléans fut associé à la reconnaissance des reliques de Saint Crépin en 1588 et 1622, il en obtint d'ailleurs qu'il offrit à la chapelle de Saint Crépin-le-Petit en 1594, ce qui le fit considérer comme insigne bienfaiteur.

Le chanoine Nicolas Rousseau de la Merlière fut aussi détenteur des Tournelles. Il décéda en 1709 et eut pour successeur la même année Nicolas Morant, toutefois le bail régulier ne fut passé à ce dernier que le 1er septembre 1713 (Calais notaire), cet acte nous donne la consistance du fief :

- les deux maisons et leurs dépendances .....	76 ares 60
- une terre, lieudit la Briqueterie (tenant d'un bout au ruisseau qui conduit aux maladieux .....	68 ares 10
- terre au dessus de la maison du Val-Chrétien .....	57 ares 45
- terre, au même lieu .....	19 ares 15
- terre, lieudit Chantereine .....	170 ares 25
- pré, devant la maison des Tournelles .....	42 ares 15
- jardin fermé de haies, même lieu .....	28 ares 74

(La superficie était donc d'environ 4 hectares 60).

Plus 5 setiers de vigne, au Patard et un dimeron sur 3 hectares 45 sis entre trois chemins où le chapitre dimait seul à raison de 6 gerbes par cent.

Cette concession n'était pas absolument gratuite, car le chanoine devait en rendre 220 livres chaque année. Mais ce n'était pas là toute la prébende de maître Morant, on lui ajoutait une maison à Bucy, des dimes de vin et une vigne à Bucy, encore une autre à Cuffies.

Le bénéficiaire à son tour sous louait des parties de son domaine ; à sa mort en 1715 survint un différend qui fut porté jusqu'en cour du Parlement et mit aux prises le Chapitre avec l'hôtelier Michel fermier des récoltes de la maison des Tournelles.

Le bail de 1764 (Calais notaire) sera donné à Guillaume-François Champion qui n'en était qu'à sa seconde année de canonicat. La maison comprenait alors le vestibule qui desservait à gauche la cuisine, office et chambre de domestique - à droite une salette et un cabinet. La vis montait à deux chambres à cheminées, ayant chacune son cabinet grenier dessus. Dans la seconde tourelle se trouvait le cabinet d'aisance et son dessus ainsi que celui de la poivrière voisine étaient aménagés en « volets » c'est-à-dire en pigeonniers.

Près de la grande porte cochère, doublée d'une petite, on trouvait la maison de l'exploitant avec toute la série de dépendances rurales. Dans le jardin, la fontaine en maçonnerie ; dans le parc à fruits, des allées de charmilles et des bassins alimentés par des conduites souterraines. Le preneur avait à charge les réparations courantes et un loyer de 205 livres.

Champion l'ainé, qui devint archidiacre en 1774 ne conserva pas les Tournelles. Par nouveau bail en 1777 (Moreau notaire) la propriété fut confiée aux mêmes charges à Nicolas Nicque. Celui-ci, docteur en Sorbonne avait été curé de Bry-sur-Marne, s'était fait connaître par son ouvrage « Conduite chrétienne tirée des meilleurs livres de piété » qui fut réédité à Soissons, sa patrie d'origine qu'il réintégra et où il reçut la charge de théologal de la cathédrale en 1772.

Ce fut le dernier seigneur des Tournelles. Le chapitre fut contraint de cesser ses offices et assemblées le 13 novembre 1790 (6). Nicque partagea avec son prédécesseur et divers collègues les souffrances de la Révolution, il fut arrêté en 1792, transféré l'année suivante au donjon de Clermont puis au château de Nointel.

On le retrouvera à la réorganisation du culte à la cathédrale en 1795 mais il dut déplaire au gouvernement puisqu'il fut arrêté de nouveau la veille de Noël, incarcéré à Château-Thierry jusqu'en janvier 1797 et condamné en octobre à la déportation à Cayenne.

Quand au domaine des Tournelles, il avait été confisqué, estimé le 1er mars 1791 et mis aux enchères le 11 mai suivant.

La belle propriété tentait plusieurs bourgeois soissonnais, Jean-François-Fursy Lampon homme de loi l'avait soumissionnée à 6.398 livres, il lutta contre des rivaux jusqu'à la quatrième bougie et emporta l'opération moyennant 15.000 livres.

Bernard ANCIEN

---

(1) Brayer, Annales Soissonnaises (1810) - Billaudeau - Pêcheur. Annales III (1875) Binet, Guide (1905) - Guide Argus (1914).

(2) Billaudeau, dans Bull. Soc. Archéol. Soissons. T. VIII, p. 162.

(3) Nicolas de Sainte-Solenge doyen du Chapitre mourut en 1327. Ce fut un bienfaiteur de la cathédrale et de l'Hôtel-Dieu (Dormay, II. 352). La même année l'évêque de Courtonne amortit encore en faveur du Chapitre une autre maison à Belleu, sise en Bucy-Fontaine (Cartul. G. 253).

(4) Ne pas confondre avec un autre fief « des Tournelles », aussi à Belleu qui était laïc et relevait de l'évêché. Celui-ci appartenait dès 1518 à la famille d'Arsonval, qui le transmit au XVIII<sup>e</sup> siècle aux de Fruges, qui le donnèrent en 1778 et 1780 à un Bely de Bussy. Cette propriété connue depuis sous le nom des « Lions », redevenue épiscopale en 1909, a fait place depuis 1958 à une cité H. L. M.

(5) Voir plan de Soissons et environs 1818, par Gencourt (Musée de Soissons).

(6) En 1790, le Chapitre de Saint-Gervais se composait de 50 prébendés. Le fixe de la prébende commune était évalué 2.932 livres.



*Fragment de pierre tombale d'un frère hospitalier de la Maladrerie de Saint-Lazare de SOISSONS (0 m 91 × 0 m 70). Recueilli en 1872 lieudit "le cimetière Saint-Lazare" à proximité de l'ancienne Maladrerie, au-delà du faubourg de Crise. (Musée de Soissons).*

## PLANS ET DOMAINE TERRIEN DE DEUX MALADRERIES DU SOISSONNAIS EN 1768

Selon les procès-verbaux de mesurage dressés par Bernard Leturc ; arpenteur royal au Baillage et à la maîtrise des Eaux et Forêts de Soissons, à la requête de l'Hôtel-Dieu de Soissons propriétaires desdites fermes.

### PONTARCHER (paroisse de Ressons-le-Long)

20 décembre 1768 et jours suivants

1) « La Maladrerie », cour, jardin, chanvière, terres, prés et bois (terroir de Ressons) lieudit la Maladrerie de Pontarcher, le tout d'un seul tenant, bordant le chemin de Compiègne à Soissons. Au total 42 arpents 81 verges  $1/4$ . (Nota : Cette maison se trouvait à la jonction de deux chaussées romaines et sur l'emplacement d'un camp militaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> siècles : Arlaines).

- Maison, bâtiments, cour, jardin entouré de murs contient 74 verges.

- le jardin 56 verges  $4/5$

- la chanvière et terre 1 arpent 92 verges  $1/6$

- les prés 2 arpents 68 verges

- les terres 35 arpents 49 verges  $1/6$

- le bois 1 arpent 39 verges

2) 2 arpents 6 verges  $5/6$  Terre Ambleny, lieudit les Chaudières

3) 2 arpents 26 verges  $5/6$  Terre Ambleny lieudit les Chaudières

4) 1 arpent 57 verges  $1/2$  Terre Ambleny, lieudit les Chaudières

5) 1 essein 1 verge Pré Ambleny-en-Presle

6) 1 arpent 3 verges Terre Ambleny, lieudit Chavoie

7) 1 arpent moins 6 verges Terre Ambleny, lieudit Chavoie

8) 1 arpent 78 verges  $1/3$  Terre Ambleny, Aux Chaudières

9) 7 arpents 50 verges Terre Ambleny, Aux chemin qui conduit à la rue à l'Eau

10) 1 arpent 9 verges  $1/4$  Pré, Devant la maladrerie

11) 8 arpents 41 verges Terre et pré, Au marais de Pont-Archer

12) 1 arpent 58 verges  $1/5$  Terre, Ambleny, Proche moulin Ancelin

13) 4 arpents 3 pichets 15 verges Terre, Fontenoy, Au bois Bertrand

14) 1 arpent 2 verges  $3/4$  Pré Fontenoy, Au Naulz

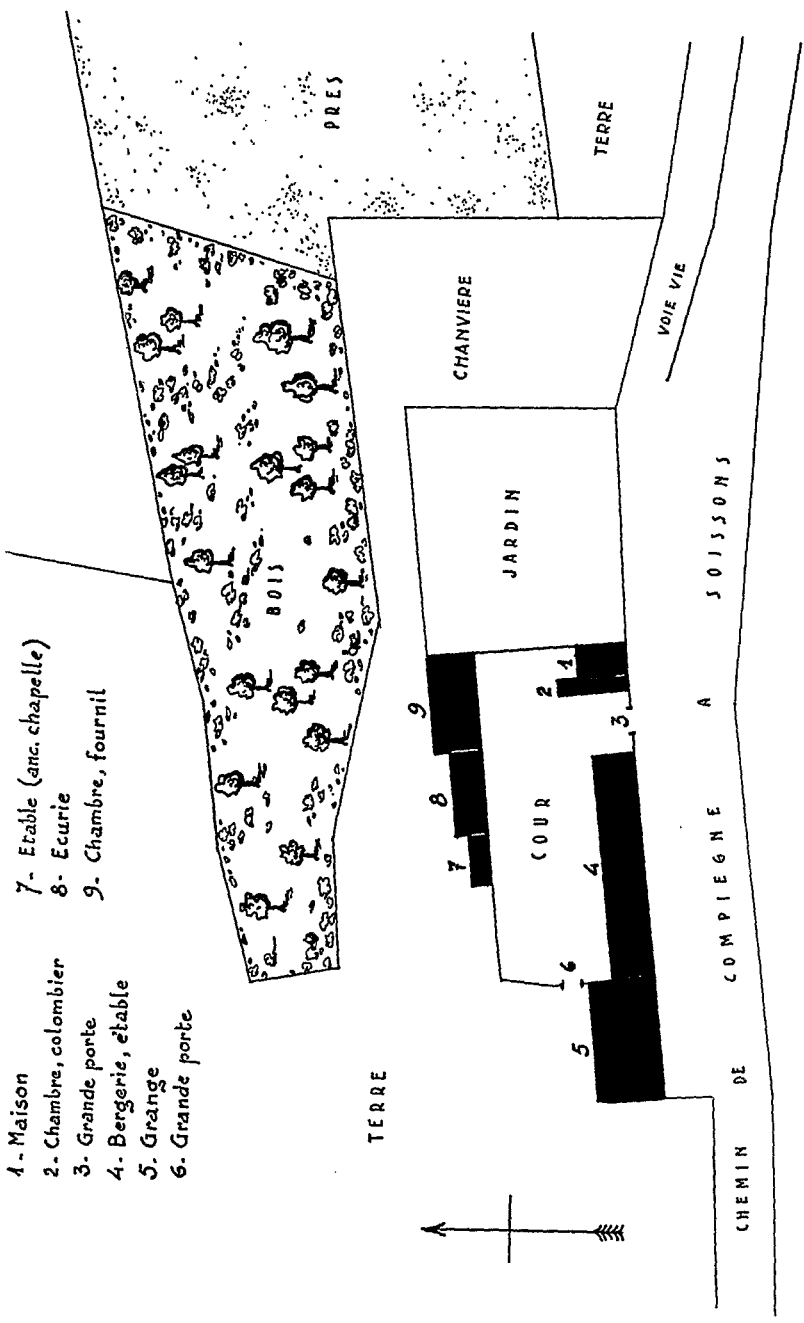
15) 43 verges  $1/2$  Terre Ressons, Marais de la Fontinette

16) 3 arpents 9 verges  $3/4$  Terre Ressons, Au bois Lujon

17) 1 arpent 16 verges  $1/3$  Pré Ressons, Le marais de la Rousse

- 1. - Maison
- 2. - Chambre, colombier
- 3. - Grande porte
- 4. - Bergerie, étable
- 5. - Grange
- 6. - Grande porte

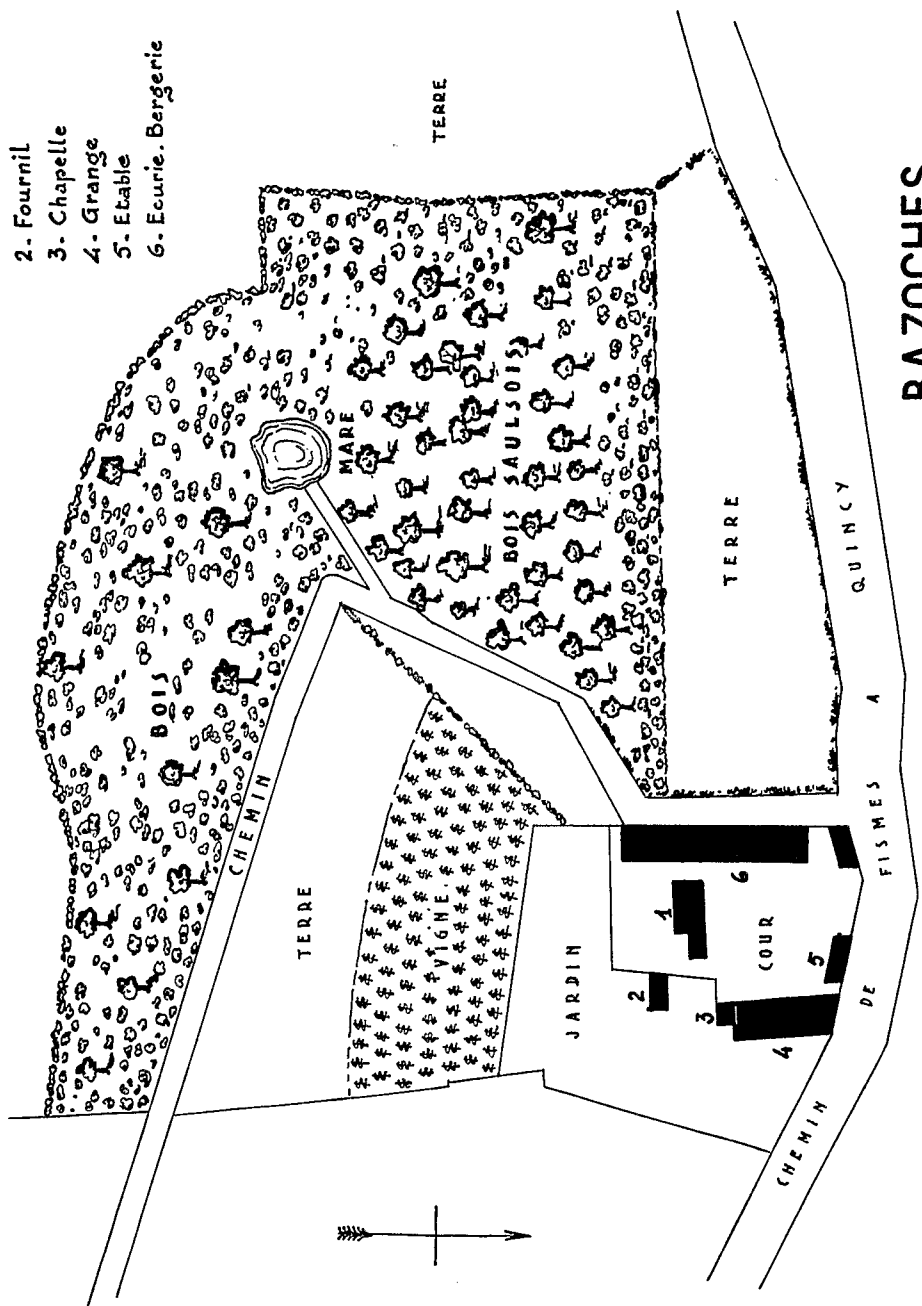
- 7. - Etable (anc. chapelle)
- 8. - Ecurie
- 9. - Chambre, fournil



# PONTARCHER



- 2. Fournil
- 3. Chapelle
- 4. Grange
- 5. Etable
- 6. Ecurie, Bergerie



BAZOUCHES

- 18) 1 arpent 15 verges  $\frac{1}{4}$  Terre Ressons, Le Grest  
 19) 23 arpents 59 verges  $\frac{4}{5}$  Terre et saulsois, y compris la mare ou fosse à poissons, face à ladite maladrerie  
 20) 17 verges  $\frac{1}{10}$  Pré Ambleny, Au Soulier  
 Total de l'arpentage à la mesure du Comté de Soissons :  
 Maison, bâtiments et cour 74 verges  
 Jardin 56 verges  $\frac{4}{5}$   
 Terres 96 arpents 64 verges  $\frac{5}{6}$   
 Prés 8 arpents 1 verge  $\frac{3}{5}$   
 Bois 1 arpent 39 verges  
 Total : 107 arpents 44 verges  $\frac{1}{4}$  soit 44 hectares environ.

### BAZOCHES

Nota : L'arpenteur a réuni en quatre articles, chacun d'un seul tenant, des parcelles auparavant distinctes.

20 juin 1768 et jours suivants

1) Les articles A à G bordant le chemin de Fismes à Quincy, du mont Pierre au Mont Nostre-Dame.

Leur total : 43 arpents 28 verges  $\frac{1}{2}$

A - Maison, cour, jardin 1 arpent 27 verges  $\frac{1}{6}$

B - Vigne 71 verges  $\frac{2}{3}$

C - Terre 94 verges  $\frac{1}{5}$

D - Bois et saulsois avec mare 5 arpents 94 verges  $\frac{1}{10}$

E - Terre 1 arpent 25 verges  $\frac{9}{10}$

F - Terre 31 arpents 97 verges  $\frac{1}{2}$

G - Aulnois 1 arpent 17 verges  $\frac{5}{6}$

2) Article A à D, terroir de Bazoches, dessus la montagne du chemin de Fère, lieudit Forte terre 68 arpents 36 verges.

A - Terre 14 arpents 72 verges

B - Terre 53 arpents 64 verges  $\frac{1}{3}$

D - Savart 7 arpents 50 verges

3) Pré Bazoches. Entre le chemin du Mont Nostre-Dame et la rivière de Vesle 7 arpents 9 verges  $\frac{5}{6}$

4) Bazoches - Lieudit Au jardin Mallin 6 arpents 58 verges savoir :  
 Terre 5 arpents verges  $\frac{1}{2}$

Bordure de bois 11 verges  $\frac{3}{5}$

Bois 72 verges  $\frac{2}{3}$

Saulsois 33 verges  $\frac{1}{5}$

Le total de 133 arpents se convertit en 55 hectares environ.

A. B.